



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère
Direction de la Citoyenneté, de l'Immigration et de l'Intégration
Bureau de la Vie Démocratique / Elections
Tél.: 04 76 60 34 10 / 34 69 / 32 93
Courriel : pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Grenoble, le 12 JUIN 2018

ARRÊTÉ N° 38-2018- 06-12-012
fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote
dans la commune de Villefontaine

LE PRÉFET DE L'ISÈRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles L. 17 et R. 40 ;
VU la circulaire ministérielle NOR/INTA 1317573C du 25 juillet 2013, relative à la révision et à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;
VU la circulaire ministérielle NOR : INTA1637796J du 17 janvier 2017, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
CONSIDÉRANT la proposition de la commune de **Villefontaine** ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de **Villefontaine** sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

Article 2 - Dans le cas où il serait impossible de déterminer leur attache personnelle avec la circonscription d'un bureau particulier, devront être inscrits sur la liste électorale du premier bureau de vote de la commune concernée, sauf mention contraire :

- les militaires en application de l'article L. 13 - 2° alinéa du code électoral,
- les Français établis hors de France en application de l'article L. 12 du code électoral,
- les personnes ayant la qualité de citoyen français circulant en France sans domicile ni résidence fixe dans les cas prévus par la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969, quand la commune de rattachement est divisée en plusieurs bureaux de vote.

Article 3 - Les assemblées électorales seront présidées et leurs assesseurs désignés, conformément aux prescriptions des articles R. 42 et suivants du code électoral.

Article 4 - La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Isère, le Sous-Préfet de l'arrondissement de La Tour du Pin et le Maire de la commune de Villefontaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

*Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale*


Violaine DEMARET

N° et localisation des bureaux de vote	Périmètre des bureaux de vote
<p>Bureau de vote 1 (centralisateur) : HOTEL DE VILLE</p>	<p>PASSAGE JEAN JACQUES ROUSSEAU ALLEE PIERRE BEREGOVOY BOULEVARD DE VILLEFONTAINE AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE RUE JULES VALLÈS RUE DES EAUX VIVES RUE DE KAHL AM MAIN IMPASSE DE LA FRENAIE PLACE LEON BLUM PLACE MENDES FRANCE RUE JEAN PAUL SARTRE RUE EMILE ZOLA RUE DU PIVOLEY PLACE JEAN JAURES PLACE DU PIVOLEY CENTRE COMMERCIAL ST BONNET IMPASSE AMBROISE CROIZAT RUE JEAN ZAY CARRE LEON BLUM RUE VOLTAIRE PLACE VICTOR ET HELENE BASCH ALLEE HENRI MICHAUX RUE SERGE MAUROIT SQUARE DES CHARPENNES</p>
<p>Bureau de vote 2 : MAISON POUR TOUS</p>	<p>IMPASSE DES ETOURNEAUX IMPASSE DES 4 VENTS RUE LOUIS GANEL IMPASSE PAUL BERT RUE DU BRET AVENUE DES ARMIERES AVENUE DES BOIS</p>
<p>Bureau de vote 3 : GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR (GS N° 3)</p>	<p>RUE DU SORBIER AVENUE DES PINS TRAVERSE DE LA PIVOIERE ESPLANADE DE LA PINEDE MONTEE DE VERNATEY</p>
<p>Bureau de vote 4 : GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN (GS N° 8)</p>	<p>AVENUE DU VELLEIN RUE DE LA RAZ IMPASSE VINCENT SCOTTO IMPASSE JACQUES BREL RUE JOSEPH SERLIN RUE JEAN MOULIN AVENUE DES MOINES RUE DU LAC RUE BENOIT FRACHON MONTEE JEAN MERMOZ AIRE DE LA TORTUE RUE EMILE ROMANET RUE JEAN MERMOZ ALLÉE JEAN MERMOZ RUE MONTGOLFIER RUE DE LA BUTHIÈRE</p>

N° et localisation des bureaux de vote	Périmètre des bureaux de vote
<p>Bureau de vote 5 : GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY (GS N° 12)</p>	<p>STADE DE LA PRAIRIE ALLEE DES CHENES PASSAGE DES MARRONNIERS CHAUSSEE DES SAULES ALLEE DES CORNOUILLIERS ALLEE DE L OSMONDE TRAVERSE DU GAMAY ALLEE DES MELEZES ALLEE DES TOURNESOLS ALLEE DE LA HALLE ALLEE DES CHATAIGNIERS ALLEE DES GERISIERS ALLEE DES MIMOSAS PASSAGE DES FRENES RUE HASSAN FATHY RUE FRANCOIS COINTEREAUX MONTEE DU PISE CHAUSSEE DES AYES TRAVERSE DES BLEUETS ALLEE DES CAPUCINES GROUPE SCOLAIRE 12 CLOS DES ERABLES ALLEE DE LA BIONNE PLACE DES FAYARDS ALLEE DES NEFLIERS ALLEE DES AUBEPINES PLACE JEAN MONET ALLEE DES LAVANDES ALLEE DES NOISETIERS ALLEE DES MYRTILLES ALLEE DES PRUNELLES ALLEE DES MURAILLES COLLEGE RENE CASSIN PASSAGE DES TILLEULS ALLEE DES AULNES ALLEE DES ROSEAUX CHAUSSEE DE L'ÉTANG NEUF ALLEE DU LICHAT</p>
<p>Bureau de vote 6 : SALLE DU VELLEIN</p>	<p>RUE MAURICE RAVEL RUE J S BACH RUE CLAUDE DEBUSSY RUE HECTOR BERLIOZ ALLEE JEAN SEBASTIEN BACH RUE DU BUISSON ROND ROUTE DU PONT RUE DU MIDI IMPASSE DE LA BOUTAS IMPASSE DU CLOU IMPASSE DE LACHAUX IMPASSE DU RAFO RUE ANDRÉ JEANTET AVENUE DE LA VERPILLIERE AVENUE DE LEMAND RUE DU PONT ROUTE DE ST QUENTIN FALLAVIER LE PONT IMPASSE DU BUISSON ROND IMPASSE DU PONT ALLÉE DU PONT</p>

N° et localisation des bureaux de vote	Périmètre des bureaux de vote
<p>Bureau de vote 7 : GROUPE SCOLAIRE CHRISTOPHE COLOMB (GS N° 18)</p>	<p>ALLEE DES MURIERS ALLEE DES ORMES ALLEE DES ROMARINS ALLEE DES MUGUETS ALLEE DES PERVENCHES CHAUSSÉE DE L'ESSART ALLEE DES BALIVEAUX ALLEE DES CHANTERELLES CHAUSSÉE DES CÉPÉES ALLEE DES PRIMEVERES ALLEE VASCO DE BALBOA AVENUE CHRISTOPHE COLLOMB CHAUSSÉE YVES DE KERQUELEN ALLEE HENRI HUDSON ALLEE ABEL TASMAN RUE BARTHELEMY DIAZ ALLEE DES TROIS CARAVELLES ALLEE DE LAS CASAS CHAUSSÉE D'ALBUQUERQUE ALLEE LOUIS DE TORRES ALLEE HENRI LE NAVIGATEUR ALLEE VITUS BEHRING ALLEE FRANCISCO ORELLANA ALLEE JEAN CABOT ALLEE ERICK LE ROUGE ALLEE MACKENZIE CHAUSSÉE AMERIGO VESPUCCI ALLEE MELVILLE ALLÉE PAUL EMILE VICTOR RUE DES QUINCAS ALLÉE JACQUES MARQUETTE ALLÉE DU VERGER CHAUSSÉE DU PARC ALLEE DES HAUTES TREILLES ALLÉE SAMUEL CHAMPLAIN ALLÉE COMMANDANT CHARCOT ALLÉE DE LA PÉROUSE ALLÉE RENÉ CAILLIE ALLÉE MARCO POLO MONTÉE DE CHANÉ ALLÉE DU HAMEAU ALLEE DES RAINETTES CORNICHE DU MARAIS</p>
<p>Bureau de vote 8 : SALLE HENRI BONNET</p>	<p>RUE DE LA LIBERTE RUE DU VELLEIN PLACE DU 11 NOVEMBRE RUE DU 8 MAI 1945 RUE DE L'EGLISE RUE ABBE METIFIOT RUE DES PICOTIERES IMPASSE DU DRIEVE RUE DU BERTHET GROUPE SCOLAIRE N 3 RUE PASTEU AVENUE DE LA MALADIERE IMPASSE VICTOR HUGO IMPASSE PASTEUR LYCEE LEONARD DE VINCI IMPASSE DES PICOTIERES ALLEE DU 19 MARS 1962</p>

N° et localisation des bureaux de vote	Périmètre des bureaux de vote
	RUE DU LAYET
	ROUTE DE BONNEFAMILLE
	RUE DU GINET
	AVENUE DU DRIEVE
	RUE DE LA GUIGNETTE
	IMPASSE DE LA GARENNE
	RUE DU 19 MARS 1962
	PLACE DE L'EGLISE
	RUE DE LA NOYERA
	IMPASSE DES SOURCES DU GINET
	CHEMIN DES BROSSES